

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME(S)

Ce document, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après doit impérativement être fourni par tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme, et déposé sur son espace sécurisé au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve, soit pour cette session le 14 NOVEMBRE 2024.

NOM et prénom du candidat :
 (pour les femmes mariées, précisez le nom patronymique) N° LOGIN figurant sur votre dossier d'inscription : .

ADRESSE :
 TEL :

Date de naissance : __ / __ / ____ à

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE :

**CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL
 SESSION 2024**

Condition de diplôme(s) normalement requise : ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 européen (niveau II ancienne classification française) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles.

A déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (cocher la case correspondant à votre situation) :

OUI NON
 (le cas échéant, joindre une copie de la décision)

DIPLÔMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

***Exemples :** Niveau 3 nomenclature Européenne (anciennement niveau V français) : BEP, CAP – Niveau 4 Européen (niveau IV français) : Baccalauréat, Brevet de Technicien – Niveau 5 Européen (niveau III français) : BTS, DUT – Niveau 6 Européen (niveau II français) : Licence, Maîtrise, Master 1 – Niveau 7 Européen (niveau I français) : DESS, Master 2, Ingénieur, Architecte – Niveau 8 Européen (niveau I français) : Doctorat

Fait le :

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document.**

Signature :

**** Toute fausse déclaration est punie par la loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).**

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES

NOM et prénom du candidat : **N° LOGIN** :

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE :
CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL - SESSION 2024

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPÉS PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	Catégorie socioprofessionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthode employés)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support informatique par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne afin d'obtenir une équivalence de diplôme(s). Elles sont collectées par le service Concours du CIG Grande Couronne, sont destinées à ce seul service. Elles sont conservées pendant cinq ans. La base juridique du traitement est la mission d'intérêt public.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, ou d'opposition en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits

« Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL..

**PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT
À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME(S) et À DÉPOSER SUR SON ESPACE
SÉCURISÉ**

En fonction de sa situation, le candidat doit impérativement joindre au présent dossier de demande d'équivalence de diplôme les pièces suivantes :

**CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DIPLOMES MAIS NE JUSTIFIANT PAS DE L'EXERCICE D'ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES**

Déposer sur son espace sécurisé au plus tard le 1^{er} jour des épreuves écrites, soit le 14/11/2024 :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.

ET

- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
- **ou** une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
- **ou** une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

**CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMÉDIATEMENT INFÉRIEUR À CELUI REQUIS ET JUSTIFIANT D'AU
MOINS DEUX ANS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RELEVANT DE LA MÊME CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE QUE
CELLE DE LA PROFESSION À LAQUELLE LA RÉUSSITE AU CONCOURS DONNE ACCÈS**

Déposer sur son espace sécurisé :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé.
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

**CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RELEVANT DE LA MÊME CATÉGORIE
SOCIOPROFESSIONNELLE QUE CELLE DE LA PROFESSION À LAQUELLE LA RÉUSSITE AU CONCOURS DONNE ACCÈS**

Déposer sur son espace sécurisé :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé.
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

⇒ **LES CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ÉTAT QUE LA FRANCE** devront par ailleurs fournir une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.

Les candidats sont également invités à joindre à leur dossier une attestation de comparabilité de leur diplôme étranger, qui permet de le comparer avec les diplômes délivrés par l'Etat français.

Ces attestations peuvent être obtenues auprès du Centre ENIC-NARIC, rattaché au Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), sur demande formulée à l'adresse suivante : Centre ENIC-NARIC France – Département reconnaissance des diplômes - 1 avenue Léon-Journault – 92318 SEVRES Cedex – Tel : 01.45.07.63.21 – Mél : enic-naric@ciep.fr. Le délai moyen pour le traitement d'un dossier par le centre est de 3 à 4 mois.

Le candidat peut éventuellement joindre toute autre pièce, émanant d'une autorité compétente et susceptible d'apporter un éclairage, à l'autorité organisatrice, quant au niveau et à la durée du cycle de formation conduisant au diplôme détenu et le ou les déposer sur son espace sécurisé.